

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.BN.01.01	Brunei Darussalam
	Juin 2017	

I. Champ d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Aliments transformés pour animaux de compagnie (chiens et chats) contenant du produit d'origine animale	2309 10	Brunei Darussalam

II. Certificat bilatéral

Code AFSCA Titre du certificat

EX.PFF.BN.01.01 Certificat sanitaire pour l'importation des aliments transformés pour 3 pg animaux de compagnie (chiens et chats) contenant du produit d'origine animale en Brunei Darussalam

III. Conditions de certification

Certificat sanitaire pour l'importation des aliments transformés pour animaux de compagnie (chiens et chats) contenant du produit d'origine animale en Brunei Darussalam

Le certificat est basé sur le certificat sanitaire général EX.PFF.AA.05.03 pour l'exportation d'aliments pour animaux incluant les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges contenant du produit d'origine animale, dans lequel quelques données complémentaires sont exigées dans le tableau de produit et où quelques déclarations supplémentaires sont reprises au point 9.

Sous « condition physique », au point 2 dans le tableau de produit, il convient de spécifier qu'il s'agit d'aliments secs ou humides à l'aide de la mention « wet » ou « dry ».

Les déclarations supplémentaires au point 9 peuvent être signées si les aliments pour animaux de compagnie ont été produits dans une entreprise agréée conformément au Règlement (CE) n° 1069/2009 pour la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie.